Règlement du jeu concours « Assiette fermière » Le Gard de Ferme en Ferme 2019

Le jeu est organisé par la Fédération Départementale des CIVAM du Gard (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) dans le cadre de l'opération Le Gard de Ferme en Ferme le 27 et 28 avril 2019.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DU PRESENT REGLEMENT DANS SON INTEGRALITE, SANS CONDITION NI RESERVE.

POUR LE CAS OU, APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE, LE PARTICIPANT N'ACCEPTERAIT PAS LES DISPOSITIONS, INITIALES OU MODIFIEES, DU PRESENT REGLEMENT, LA FD CIVAM 30 INVITE LE PARTICIPANT A SE DECONNECTER PROMPTEMENT DU JEU.

Article 1. Présentation du jeu

La FD CIVAM 30 organise un jeu gratuit intitulé « Assiette fermière ». Ce jeu est accessible uniquement sur la page Facebook « Le Gard de Ferme en Ferme » depuis l'url https://www.facebook.com/legarddefermeenferme/ .

Article 2. Durée du jeu

Le jeu est organisé du 16/04/2019 à 20h au 26/04/2019 à 14h, la date et l'heure française du commentaire faisant foi.

Toute participation au Jeu en dehors de cette période ne sera pas prise en compte. La FD CIVAM 30 se réserve le droit de modifier la durée, de reporter, d'annuler le jeu.

Article 3. Conditions de participation

3.1. Participation au jeu

Pour jouer, il suffit de répondre en commentaire à la publication relative au jeu sur la page Facebook de l'opération.

La participation au Jeu nécessite que le participant dispose d'une connexion internet et d'un compte personnel Facebook. Tout mode de participation autre que celui expressément prévu au présent règlement est exclu et considéré comme nul : toute participation par téléphone, télécopie, e-mail ou voie postale ne pourra être prise en compte.

3.2. Modalité de participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans quelle que soit sa nationalité.

Sont exclus de la participation au jeu les salariés, administrateurs de la FD CIVAM 30 et leur famille ainsi que les agriculteurs/trices participant à l'événement.

Il ne sera admis qu'un seul et unique compte Facebook par participant (même nom, même prénom, même adresse électronique) dans le cadre du Jeu. Il est formellement interdit au participant de participer au Jeu en utilisant différents comptes Facebook. S'il est constaté qu'un participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs comptes Facebook, ces participations seront automatiquement annulées.

Ne peuvent pas participer:

- Les personnes ne répondant pas aux conditions.
- Le salariés, administrateurs de la FD CIVAM 30 et les agriculteurs(trices) de l'opération « Le Gard de Ferme en Ferme » ainsi que les personnes ayant participé à la mise en place du jeu.

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de la dotation.

Article 4. Désignation des gagnants

Les gagnants remporteront une assiette fermière à utiliser dans la ferme concernée.

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant respecté les conditions de ce règlement et ayant répondu correctement aux questions suivantes :

- Du mardi 16/04 19h30 au Mercredi 17/04 9h00 : « Quelle est la particularité de la ferme Porcqueno sur le circuit Piémont Cévenol » (Réponse : élevage de porcs ibériques)

Tirage au sort le 17/04 à 9h30.

Gain : 2 assiettes fermières de la Ganaderia Barcelo à consommer le Dimanche 28 avril

- **Du Mercredi 17/04 18h au Jeudi 18/04 10h**: « Combien de rosiers possède la ferme Terres d'Uzès à Arpaillargues ? » (Réponse : 900)

Tirage au sort le 18/04 à 10h30.

Gain: 1 crêpe salée + 1 crêpe sucrée et/ou 1 Terres d'Uzès à Arpaillargues à consommer le Samedi 27 avril 2019 ou le Dimanche 28 avril 2019

- **Du Jeudi 18/04 18h au Vendredi 19/04 10h** : « Comment s'appelle le célèbre plat réalisé avec de la viande de taureau ?» (Réponse : Gardiane)
- Tirage au sort le 19/04 à 10h30.

Gain : 2 assiettes fermières aux Délices du Scamandre à consommer le Samedi 27 avril 2019 ou le Dimanche 28 avril 2019

- **Du Jeudi 18/04 19h au Vendredi 19/04 11h**: « Que produit-on au Domaine de Gressac à Verfeuil ?» (Réponse : du vin)
- Tirage au sort le 19/04 à 11h30.
- Gain: 2 assiettes fermières burger bio ou végétarienne Domaine de Gressac à Verfeuil à consommer le Samedi 27 avril 2019 ou le Dimanche 28 avril 2019
- **Du Lundi 22/04 18h au Mardi 23/04 14h**: « Combien de « bêtes à cornes » est composée l'élevage « Les escargots de Jacko » à St Alexandre ?» (Réponse : 400 000)

Tirage au sort le 23/04 à 14h30.

Gain: 1 menu fermier aux Escargots de Jacko à St Alexandre à consommer le Samedi 27 avril 2019 ou le Dimanche 28 avril 2019

- Du Mardi 23/04 18h au Mercredi 24/04 14h : « Quelle est la race des chèvres du troupeau de la Chèvrerie du Nourriguier à Beaucaire : angora ou alpine ? (Réponse : Alpine)

Tirage au sort le 24/04 à 14h30.

Gain : 2 sandwichs au chèvre chaud + salade à consommer le Samedi 27 avril 2019 ou le Dimanche 28 avril 2019 à la Chèvrerie du Nourriguier à Beaucaire

 Du Mercredi 24/04 18h au Jeudi 25/04 14h: « Quelle est la race de vaches élevées par Christophe Piquet – La Pegadouiro à Bezouce: la race aubrac ou la race limousine ? (Réponse: limousine)

Tirage au sort le 25/04 à 14h30.

Gain : 1 assiette fermière à La Pegadouiro à Bezouce à consommer le Samedi 27 avril 2019 ou le Dimanche 28 avril 2019

- **Du Jeudi 25/04 18h au Vendredi 26/04 14h**: « Jennifer de la Chèvrerie du Nourriguier à Beaucaire élève des chèvres mais aussi des? Citer les deux autres races d'animaux élevées» (Réponse : brebis, volailles)

Tirage au sort le 26/04 à 14h30.

Gain : 2 sandwichs au chèvre chaud + salade à consommer le Samedi 27 avril 2019 ou le Dimanche 28 avril 2019 à la Chèvrerie du Nourriguier à Beaucaire

- **Du Jeudi 25/04 19h au Vendredi 26/04 15h**: « Comment s'appelle le métier d'éleveur de taureau ?» (Réponse : manadier)
- Tirage au sort le 26/04 à 15h30.

Gain : 2 assiettes fermières à la Manade Agnel à consommer le Samedi 27 avril 2019 ou le Dimanche 28 avril 2019

Les gagnants seront personnellement avertis sur Facebook par l'envoi d'un message privé où il leur sera demandé de communiquer leurs coordonnées.

La dotation étant nominative, les gagnants ne peuvent donc pas demander à ce qu'elle soit attribuée à une autre personne.

La FD CIVAM 30 n'est responsable d'aucun incident pouvant survenir lors de l'utilisation de la dotation. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

Article 5. Dotation et remise de dotation

Plusieurs assiettes fermières sont à gagner au cours des 9 jours du jeu concours.

1 assiette fermière = une assiette salée ou sucrée. Leur valeur varie en fonction de la ferme.

La valeur sera indiquée sur la page Facebook « Le Gard de Ferme en Ferme ».

La dotation est à utiliser uniquement pendant le temps du week-end « Le Gard De Ferme en Ferme » le 27 ou 28 avril 2019 de 9h à 18h. Passé cette date, les gagnants ne pourront plus utiliser leur dotation.

La dotation est à récupérer directement chez l'agriculteur qui offre l'assiette fermière PENDANT l'événement entre le 27 ou le 28 avril 2019 de 9h à 18h.

Le nom et prénom du gagnant seront communiqués en amont à l'agriculteur. Le gagnant autorise donc la FD CIVAM 30 à communiquer ses coordonnées uniquement dans le but du jeu aux partenaires de l'événement.

La FD CIVAM ne se tient aucunement responsable si la dotation n'a pas été utilisée pendant le temps de l'événement ou si la dotation n'a pas été réclamée/utilisée. Aucun remboursement ou échange ne sera possible.

Article 6. Exclusions

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité du participant.

Si le gagnant ne respecte pas le règlement, les conditions de participation, refuse sa dotation ou ne la réclame pas, il sera considéré qu'il a renoncé à sa dotation. Aucune réclamation ne sera possible, la dotation sera perdue.

Dans tous les cas, si le bon déroulement du jeu est perturbé par une cause échappant à la FD CIVAM 30, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. La FD CIVAM 30 n'est pas tenue responsable en cas de dysfonctionnement matériel, internet, de la plate-forme Facebook qui empêcherait le bon déroulement du jeu.

Ce jeu est mis à disposition sur le réseau social Facebook qui n'est pas responsable de son organisation. La FD CIVAM 30 n'est pas tenue responsable en cas d'utilisation des données personnelles par Facebook.

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de modifier ce règlement en fonction des changements qui pourraient être opérés.

La FD CIVAM 30 se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Pour toute question, merci d'écrire à l'adresse suivante : legarddefermeenferme@gmail.com FD CIVAM du Gard 216 chemin de campagne 30250 SOMMIERES – 04 66 77 47 84